

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RONOXAN® D20,20 kg

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif destiné à l'alimentation humaine à utiliser pour la fortification et/ou la coloration et/ou la stabilisation des aliments et des compléments alimentaires

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products France S.A.  
Boulevard d'Alsace 1  
FR-68128 Village Neuf  
Téléphone : +33389696900  
Téléfax : +33389696625  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33389696900

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

## 3. Composition/ informations sur les composants

Brève description du produit : Mélange

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acide 6-O- palmitoylascorbique	137-66-6 205-305-4	R52-R53	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 5

d-γ-tocophérol	54-28-4 200-201-5	R53	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 5
----------------	----------------------	-----	----------------------------	------------

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme spécifique connu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau  
Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.  
Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : non applicable

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de fortes concentrations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.
Protection des mains	: par exemple caoutchouc nitrile
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Vêtements légers de protection
Mesures d'hygiène	: Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Odeur	: Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme inflammable d'après les réglementations sur les transports.
Pression de vapeur	: non applicable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité	: non déterminé
Hydrosolubilité	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale  
acide 6-O-  
palmitoylascorbique : DL50 (rat): > 10 000 mg/kg
- d-γ-tocophérol : DL50 (rat): > 4 000 mg/kg  
Test conduit avec un produit équivalent.
- Corrosion cutanée/irritation  
cutanée : Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation  
cutanée.
- Lésions oculaires  
graves/irritation oculaire : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une  
irritation mécanique.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons  
acide 6-O-  
palmitoylascorbique : Salmo gairdneri (Truite arc-en-ciel)  
CL50 (96 h) 51 mg/l  
suspension

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité  
acide 6-O-  
palmitoylascorbique : Intrinsèquement biodégradable.  
48 % (28 jr)  
(OCDE Ligne directrice 302C)  
suspension

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Donnée non disponible  
Coefficient de partage: n- : non applicable

octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : non déterminé

#### 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

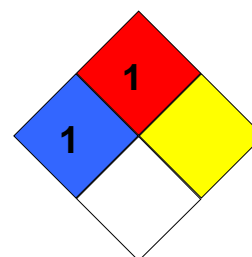
**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Donnée non disponible

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 1  
Risque d'incendie: 1



**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non applicable

**16. Autres informations**

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Abréviations:** 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.